

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absentes excusées :

PAIN Sylvie donne procuration à L'HELGOUALC'H Nadège
DE MIRANDA Anne-Marie donne procuration à LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19



Délibération 2022-32 : Décisions modificatives n°3

Monsieur ROUSSARIE explique qu'en fin d'année, il est nécessaire de réajuster le budget.

Plusieurs points doivent être revus :

- Au chapitre 012 pour le versement des salaires de décembre et une dotation aux amortissements afin de permettre la régularisation comptable par la Trésorerie de la sortie d'un reliquat de réseau d'assainissement, maintenu à tort depuis de nombreuses années au budget de la commune au lieu d'avoir été transféré au budget annexe d'assainissement de la commune, puis depuis 2018 au budget annexe d'assainissement de la CCTVL ;
- Aménagement du jardin du souvenir et frais de notaire pour l'acquisition de la salle paroissiale et de la parcelle Perthuisot pour la réserve incendie ;
- En raison de la non-réalisation de la vente des terrains communaux à la SEMDO, il faut réaliser une modification de la prévision budgétaire en recettes initialement prévue au chapitre 024 « produits de cession », avec un recours à une nouvelle trésorerie de 340 000 €.

De ce fait, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

1ère partie :

D 6411 : + 2 000 €
D 6413 : + 8 000 €
D 615231 : - 10 000 €
D 6811 : + 3 300 €
R 281532 : +3 300 €
R021 : + 36 100 €
D 023 : + 36 100 €

2ème partie :

D 2128 : + 37 000 €
D 21318 : + 2 400 €
D 615231 : - 39 400 €

3ème partie :

R 0/24 : - 340 000 €
R 1641 : + 340 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la décision modificative proposée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie le 07/12/2022

La secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RETIF

Le Maire
Jean-Pierre BOTHERAU

